

LE POUVOIR.

Institutions, démocratie, territoires, transparence de l'État.

Chaque ligne renvoie au tome et au chapitre. **T1** Le nouveau pouvoir – institutions. **T2** Les mesures concrètes. **T3** Une nouvelle Europe. **T1.5** = tome 1, chapitre 5.

01 INSTITUTIONS ET DÉMOCRATIE

LA CONSTITUTION

- Écrire une nouvelle Constitution, élaborée avec le Conseil des Pairs et ratifiée par référendum T1.1
- Sanctuariser les symboles républicains, la laïcité de 1905 et les libertés fondamentales T1.1
- Constitutionnaliser l'IVG, la liberté d'aimer et l'interdiction des thérapies de conversion T1.1
- Inscrire la supériorité de la Constitution française sur toute norme européenne ou internationale T1.1
- Interdire tout transfert de souveraineté sans référendum T1.1
- Supprimer la Cour de Justice de la République et l'immunité présidentielle pour les actes délictueux T1.1
- Limitier tous les mandats électifs à deux mandats consécutifs T1.1
- Inscrire un frein à l'endettement sur le modèle suisse T1.1
- Imposer une planification stratégique à triple horizon : Plan à 5 ans, Vision à 15 ans, Cap du Siècle à 30 ans T1.1

LE CHEF DE L'ÉTAT

- Élire un Président Fondateur au suffrage universel direct pour 24 mois, non renouvelable T1.2
- Lui confier des pouvoirs spéciaux bornés à trois chantiers fondateurs, sous quatre verrous absolus T1.2
- Organiser un référendum obligatoire de mi-parcours au 12e mois T1.2
- Constituer un Jury Constitutionnel de 7 membres, indissoluble, contrôlant chaque acte T1.2
- Instituer un Gardien de la République Française, proposé par les Pairs et ratifié par référendum T1.2
- Réserver au Gardien six attributs : conseil, arbitrage, temps long, garde du RIC, assurance-vie du peuple, feu nucléaire T1.2
- Imposer au Gardien le silence politique à vie T1.2
- Rendre le chef de l'État révocable à tout instant par référendum T1.2

LE POUVOIR EXÉCUTIF

- Supprimer le poste de Premier ministre et les quarante ministères T1.2
- Créer un Conseil Fédéral de 8 Conseillers, dont 7 votants, élus par le Conseil des Pairs pour 7 ans non renouvelables T1.2
- Instaurer une présidence tournante annuelle, sans chef permanent T1.2
- Imposer un pacte de collégialité : débat à huis clos, une seule voix en public, révocation en cas de manquement T1.2
- Organiser l'État en 8 pôles stratégiques au lieu des ministères T1.4
- Restaurer la Banque de France dans un rôle de vigie nationale, avec rapport d'impact souverain trimestriel T1.2

LE POUVOIR LÉGISLATIF

- Dissoudre l'Assemblée nationale T1.5
- Transfigurer le Sénat en Conseil des Pairs, chambre unique de 300 membres T1.5
- Composer la chambre de 200 Sénateurs élus par les maires et 100 Référents tirés au sort parmi les professionnels accrédités T1.5
- Rendre la chambre indissoluble, renouvelée par moitié tous les trois ans T1.5
- Interdire tout mandat exécutif, activité de conseil ou de lobbying pendant le mandat T1.5
- Interdire la porte tournante : trois ans de carence après le mandat, mains vides pour un second mandat T1.5

- Supprimer le 49.3 et tout équivalent T1.5
- Instaurer le vote constructif : pour, abstention, ou contre avec contre-projet chiffré obligatoire T1.5
- Attribuer les places de l'hémicycle par tirage au sort T1.5

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- Instaurer le Référendum d'Initiative Citoyenne, supérieur en toute circonstance à la loi votée T1.6
- Organiser des scrutins référendaires quatre fois par an T1.6
- Rendre tout traité engageant la vie des Français soumis à référendum T1.1
- Déployer le vote numérique sécurisé T1.6

02 TERRITOIRES ET FÉDÉRALISME

L'ARCHITECTURE

- Abroger la loi NOTRe et revenir à 21 Régions historiques T1.10
- Créer 3 Confédérations ultramarines de plein exercice T1.10-12
- Doter chaque Région d'une constitution régionale, d'un parlement souverain et d'un budget propre T1.10
- Poser la subsidiarité comme règle : ce que la Constitution ne réserve pas à l'État est régional T1.10
- Permettre à deux Régions voisines de fusionner par référendum T1.10

LES FINANCES

- Laisser 100 % de l'impôt sur le revenu dans la Région où il est perçu T1.10
- Partager l'impôt sur les sociétés à parts égales entre Région et État T1.10
- Conserver la TVA à l'État national T1.10
- Créer un Fonds de Solidarité Nationale alimenté par les Régions excédentaires, conditionné à un plan de développement T1.10
- Exempter les communes de toute contribution obligatoire vers l'État T1.9

LES COMPÉTENCES

- Supprimer les Agences Régionales de Santé T1.10
- Transférer aux Régions la santé, l'éducation professionnelle et supérieure, les routes et l'économie locale T1.10
- Rendre aux Régions la maîtrise des limitations de vitesse T1.10
- Supprimer les Conseils départementaux en conservant le département comme identité et échelon de proximité T1.9
- Installer une délégation territoriale par département dans chaque Région T1.9
- Réduire le préfet à un rôle de délégué de sécurité, sans pouvoir d'annulation des actes régionaux T1.10

LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

- Remplacer le président de Région tout-puissant par un Directoire de 7 Gouverneurs T1.11
- Élire le Directoire à la proportionnelle, avec plafond de 4 sièges par formation T1.11
- Instaurer une présidence régionale tournante d'un an T1.11
- Appliquer le vote constructif et le tirage au sort des places au parlement régional T1.11
- Instaurer un RIC régional T1.11
- Imposer un bilan public annuel du Directoire devant les habitants T1.11

03 ÉTAT, TRANSPARENCE ET DÉPENSE PUBLIQUE

- Supprimer le CESE et les 18 CESER T1.7
- Auditer et fermer toute structure publique incapable de démontrer son utilité T1.7
- Renverser la charge de la preuve : le silence vaut extinction T1.7
- Instaurer la règle du un pour deux : aucune structure ni norme nouvelle sans deux supprimées T1.7
- Créer un registre public et permanent de tous les organismes publics T1.7
- Interdire définitivement le pantouflage, avec sanction automatique T1.7
- Plafonner les rémunérations publiques, indexées sur le salaire médian T1.7
- Soumettre chaque nomination stratégique à un comité d'évaluation indépendant T1.7
- Ouvrir un droit d'alerte à tout agent public sur les procédures absurdes T1.7
- Publier un tableau de bord national et régional, mis à jour chaque mois, en données ouvertes T1.13
- Fixer par la loi la définition de chaque indicateur, avec recalcul rétroactif obligatoire en cas de changement T1.13
- Publier l'agenda de tous les dirigeants et un registre des lobbys T1.13
- Publier l'empreinte normative de chaque loi : qui a été consulté, qui a proposé quoi T1.13
- Créer un observatoire des prix publics comparables T1.13
- Soumettre le Conseil Fédéral à un examen de passage annuel public T1.13
- Rendre tout élu responsable sur ses deniers personnels en cas de faute intentionnelle T1.9
- Prononcer l'inéligibilité, au minimum dix ans, pour corruption ou détournement T1.9
- Publier les notes de frais de tous les élus sous trente jours T1.9
- Auditer tout projet d'infrastructure de plus d'un million d'euros avant le premier coup de pioche T1.9
- Créer un observatoire citoyen tiré au sort dans chaque Région, doté d'un droit de saisine directe T1.9
- Quitter les palais pour des bureaux de travail T1.8
- Ouvrir l'Élysée au public comme musée de la République T1.8
- Faire siéger le Conseil Fédéral successivement dans les Régions T1.8
- Soumettre dirigeants et Conseillers au régime général de sécurité sociale T1.8
- Supprimer toute rente, tout bureau et tout personnel à vie pour les anciens dirigeants T1.8

LE DÉTAIL DES 244 MESURES, TOME PAR TOME.

Ce récapitulatif recense les mesures sans les détailler. Chaque renvoi conduit au chapitre où la mesure est exposée, chiffrée et justifiée.